

## Communication municipale au Conseil communal N° 686 / 2024

Séance du 6 mai 2024

### Comptes et résultats financiers 2023

La Commune boucle son exercice 2023 sur un déficit structurel de CHF 285'030.-, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de l'ordre de CHF 2.5 millions, ceci notamment grâce à une stricte maîtrise des charges de fonctionnement. La marge d'autofinancement reste positive à environ CHF 2 millions, insuffisante cependant pour couvrir les amortissements minimums obligatoires. Lutry maintient sa politique d'investissements pour son avenir à hauteur de CHF 11 millions. Si le Conseil communal accepte de dissoudre une partie du « fonds d'égalisation de la péréquation », les comptes 2023 boucleront sur un résultat positif de CHF 2.2 millions de francs.

#### Des revenus de fonctionnement supérieurs aux prévisions budgétaires

L'exercice 2023 confirme la progression des recettes relevée depuis 2021, qui se montent à près de CHF 84 millions, contre CHF 82 millions au budget.

Cette progression des revenus par rapport aux prévisions résulte principalement :

- des recettes fiscales des particuliers qui atteignent presque CHF 46 millions, en progression de près d'un million (soit 2 %) par rapport aux estimations budgétaires.
- des recettes fiscales conjoncturelles (donations, successions, gains immobiliers, etc.) de plus de CHF 8.5 millions, marquant un écart budgétaire d'environ CHF 800'000.- .

#### Des charges de fonctionnement bien maîtrisées

Les charges de fonctionnement 2023 s'élèvent à CHF 82 millions, légèrement inférieures aux charges budgétaires de CHF 82.65 millions (-CHF 650'000.-).

Cette diminution résulte principalement :

- des économies d'environ CHF 850'000.- réalisées sur les charges exclusivement communales, dont la moitié concerne des charges de personnel.
- des économies de CHF 320'000.- réalisées sur les charges cantonales et intercommunales.

réduite par :

- une charge péréquative supérieure de CHF 780'000.- au budget, compensée entièrement par des recettes supplémentaires du même ordre.



## Autofinancement

L'exercice 2023 se solde par une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 620'000.-, à laquelle s'ajoute la rémunération des capitaux investis dans les infrastructures de réseaux des Services industriels de l'ordre de CHF 1.34 million, versée en faveur de la caisse communale.

Ce montant supplémentaire a permis de couvrir une grande partie des amortissements obligatoires et ainsi réduire le déficit structurel communal, qui passe ainsi de CHF 1.6 million à moins de CHF 300'000.-. Compte tenu de ce résultat déficitaire, aucun montant n'a pu être alloué en 2023 aux divers fonds de réserves.

## Maintien de la politique d'investissements

Malgré ce résultat déficitaire et le faible autofinancement dégagé en 2023, la politique d'investissements a été poursuivie pour plus de CHF 11 millions en 2023, financée à hauteur de 7 millions par la trésorerie courante de la Bourse communale, grâce aux liquidités encore à sa disposition. La Commune a cependant dû emprunter CHF 4 millions pour financer la rénovation et le réaménagement d'un immeuble d'habitation et a vu ses liquidités fortement s'éroder, principalement à la suite du paiement de près de CHF 17 millions de complément péréquatif relatif à l'exercice 2022.

## Dissolution du fonds de soutien Covid-19

Pour rappel, le Conseil communal avait validé en 2020 un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour la création d'un fonds de soutien destiné à venir en aide aux secteurs fortement touchés par la pandémie de Covid-19.

Ce fonds, qui a été utilisé à hauteur d'environ CHF 360'000.- pour soutenir notamment l'économie locale, n'avait plus lieu d'être. Par conséquent, le solde non utilisé, soit CHF 440'000.-, a été réparti à raison de CHF 240'000.- au fonds de réserve « *sport, loisirs et jeunesse* » et de CHF 200'000.- au fonds de réserve « *projets de transition énergétique* », en perspective des investissements à venir dans ces deux domaines.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic Charles Monod		 Le secrétaire Patrick Csikos
---	---	---

Adopté en séance de Municipalité du 22 avril 2024.